

Règlement du concours photo amateur 2019

« Mettez-vous au vert ! »

ARTICLE 1: OBJET

Dans le cadre de la Semaine bleue 2019, la mairie de Dole propose un concours photo sur le thème « Mettez-vous au vert ! ».

Sur cette photo, devront obligatoirement se trouver **un senior et un enfant/adolescent**.

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs. La participation est gratuite.

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la photo présentée. La Ville de Dole se réserve le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3: MODALITES DE PARTICIPATION

Une seule photographie par personne et par foyer pourra être envoyée.

Les clichés peuvent être envoyés par courriel à cette adresse **concours.photos@dole.org** (taille inférieure à 8 MO) ou par courrier postal à **Concours Photos Semaine bleue – Service communication, Hôtel de Ville, Place de l'Europe 39100 DOLE**.

Le participant au présent concours devra mentionner obligatoirement :

- ♣ son nom,
- ♣ son prénom,
- ♣ son adresse exacte et complète,
- ♣ son téléphone,
- ♣ son adresse mail,
- ♣ le titre de sa photo

Un accusé de réception sera automatiquement envoyé par mail.

Les clichés devront être envoyés **du 19 août au 27 septembre 2019 inclus**.

Toute photo ne respectant pas ces conditions ne pourra faire partie de la sélection.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION

Une présélection sera effectuée par un jury, qui retiendra les 10 meilleures photos. Celles-ci seront alors rendues publiques sur www.doledujura.fr et seront exposées à l'hôtel de ville lors de la semaine bleue, du 7 au 11 octobre, pour être soumises au vote du public.

Un vote par personne sera accepté.

Les 10 participants recevront un lot. Un prix du jury et un prix vote du public seront décernés.

ARTICLE 5 : REMISE DES PRIX

Une remise des prix sera organisée le vendredi 11 octobre 2019 dans le hall de l'Hôtel de Ville.